SMN 18/7/70

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT,
CHARGE DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

- - - - -

D E C R E T N° 70/350 du II/II/70
portant nomination de Monsieur MBOURRA
Max Alphonse

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de représentation accordées aux titulaires des postes de Direction et de Commandement ;

Vu les instructions de Monsieur le Premier Ministre sous le n° 390/PM du 13 Décembre 1969 levant la mesure de suspension de Monsieur GASSONGO Alexandre et le mettant à la disposition du Ministère de l'Equipement pour servir en qualité de Chef du Chantier Naval crée dans le cadre de la coopération avec la République Populaire de Chine ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MBOURRA Max Alphonse Administrateur de 4ème échelon des SAF, précédemment Agent Comptable auprès de l'Office National des Forêts (ONAF) à Pointe-Noire est nommé Directeur des Chantiers de Construction Navale de l'Etat en remplacement de Monsieur GASSONGO Alexandre appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Monsieur MBOURRA Max Alphonse aura droit aux indemnités prévues par le décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE II NOVEMBRE 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

Le Chef de Bataillon M. N'GOUABI.-

Le Ministre du Développement,
Chargé des Eaux et Forêts

A. DIAWARA.-